

CONSEIL D'ADMINISTRATION
Séance du 09/10/2018

DELIBERATION
n° CA 2018 - 132
*relative à l'achat de lots pour un tirage au sort par le Service commun de
documentation*

Vu le code de l'éducation, notamment l'article L 711-8

Vu les articles L 711-7, L 712-2, L712-3, L 954-1 ; L 954-2, L 712-8, L712-14, L712-10, L713-1, L714-2 et L 719-12/13

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, décide :

Article 1^{er}

Le conseil d'administration décide d'adopter l'achat de lots, pour un montant de 660 € TTC, pour un tirage au sort dans le cadre de l'enquête en ligne LIBQUAL organisée du 5 novembre au 24 novembre 2018 par le Service commun de documentation (SCD).

Article 2

La dépense sera imputée sur le Service Opérationnel 917 001

La présidente du conseil d'administration,



Corinne MASCALA

CONSEIL D'ADMINISTRATION - Séance du 09/10/2018
DÉLIBÉRATION n° CA 2018 - 132

ANNEXE

Qté	Désignation	Montant TTC en euros
4	Tablette Lenovo 4X103F	165 x 4 = 660.00 € TTC